

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 08 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 08 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gurvan MOAL, Maire.

Date de convocation : 2 avril 2015

Date d'affichage : 2 avril 2015

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gurvan Moal, Nadine Grimal, Jacques Moal, Sylvie Nedelec, Bernard Kerleguer, Marie Heron, Christian Guyonvarc'h, Irène Treguer, Daniel Léal, Aurélie Le Moal, Agnès Roudaut, Jean-Paul Messenger, Adeline Lespagnol, Marie-Pierre Laforge, Michel Bars, Mona Auffray, Bernard Chaline, Dominique Kerdraon, Philippe Papin, Odile Martin, Gildas Bescond, Aurélie Lannuzel, Ronan Tromeur, Patrick Frin, Fabrice Jacob, Gildas Roué, Isabelle Guérin, Albert Kermarec, Joselyne Moalic, Jacques Gosselin, Ingrid Morvan, Catherine Guyader, Conseillers Municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent ayant donné procuration :

M Paul Lucas à Mme Nadine Grimal

Monsieur Philippe Papin a été nommé secrétaire de séance.

SOMMAIRE

- 2015-04-19 Election d'un nouvel adjoint au Maire
- 2015-04-20 Fixation des indemnités de fonction des élus – modificatif
- 2015-04-21 Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS – Modificatif
- 2015-04-22 Représentation de la commune dans divers organismes : modificatif
- 2015-04-23 Proposition de vœu déposée par Guipavas Solidaire
- 2015-04-24 Servitude d'aqueduc et de passage sur les propriétés communales pour la mise en place de l'assainissement collectif au Douvez
- 2015-04-25 Convention avec Brest Métropole pour la mise à disposition du logiciel « Relations Administrés »
- 2015-04-26 Approbation du programme travaux 2015 de proximité voirie et espaces verts sur Guipavas et approbation du contrat de proximité territoriale
- 2015-04-27 Attribution des marchés de réfection de l'étanchéité des toitures terrasses de deux bâtiments communaux
- 2015-04-28 Signature du contrat de ville
- 2015-04-29 Modification du règlement de la Maison de l'Enfance
- 2015-04-30 Signature de conventions de partenariat dans le cadre des Temps d'activités périscolaires
- 2015-04-31 Fixation des tarifs du séjour été 2015 à Plymouth
- 2015-04-32 Signature de conventions culturelles annuelles et pluriannuelles
- 2015-04-33 Signature d'une convention avec le centre national des arts de la rue le Fourneau pour l'organisation du « Temps Bourg 2015 »
- 2015-04-34 Désignation des présidents et co-présidents des assemblées de quartiers
- 2015-04-35 Renégociation d'un emprunt
- 2015-04-36 Avis du conseil municipal sur le schéma de mutualisation des services et de coopérations conventionnelles (2015-2020) de Brest Métropole



La séance est ouverte à 18h30



**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2015**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à Mme Sylvie Nedelec, qui déclare : « Nous souhaitons faire une intervention au nom du groupe Guipavas Solidaire et revenir sur les propos tenus par le groupe Pour Guipavas dans le dernier numéro du Guipavas Magazine.

Pour rappel, voici la teneur de leur tribune : « Bilan de 12 mois de mandat municipal. Nous étions prêts à travailler les dossiers dans l'intérêt de la commune, comme nous l'avions fait au cours du précédent mandat de 2008 à 2014. Nous savions mettre de côté nos idées politiques pour débattre des projets et s'y opposer vivement parfois. La rencontre de différentes opinions ne peut qu'enrichir le débat démocratique et évite la pensée unique. L'actuelle majorité nous a attribué peu de fonctions : principalement celle de siéger dans les commissions municipales préparatoires aux séances du Conseil municipal. Nous avons pris acte de son choix. Nous n'aurons donc aucune responsabilité ni la moindre influence dans la gestion du mandat actuel».

Cette expression signée par Catherine Guyader, laisse entendre que ce groupe n'aurait pas, au sein de cette municipalité, autant de droit que lors du précédent mandat. Nous sommes déjà intervenus à deux reprises auprès de toi Catherine, de façon plus confidentielle. Une première fois en référence à la vertu de la parole que tu prônais dans les échanges de mails avec l'ensemble de ce conseil, et nous t'avons répondu qu'on ne pouvait qu'adhérer à cet appel à la vertu, mais qu'il fallait aussi se sentir concerné par les préconisations que l'on donne facilement aux autres.

Et plus récemment, nous sommes à nouveau intervenus par rapport à des propos diffamatoires tenus sur votre page Facebook et visant plus particulièrement l'un des membres de notre groupe. A travers le Guipavas Magazine, nous sommes publiquement mis en cause. Désormais, nos réponses seront également publiques, chaque fois que cela sera nécessaire. Cette façon de distiller régulièrement le poison est détestable. Nous avons toujours dénoncé cette forme de politique, et sommes pour notre compte, particulièrement vigilant à ne pas y recourir. De telles pratiques paraissent indignes, et ces petits arrangements avec la vérité invalident la crédibilité de tous les élus de ce conseil.

Pour en avoir été en partie victime lors du précédent mandat, nous nous étions tous engagés depuis la dernière campagne des municipales au respect mutuel de chacun. De tous les groupes qui constituent aujourd'hui le conseil, vous êtes les seuls à ne pas tenir cet engagement et à recourir régulièrement à des méthodes condamnables pour faire le buzz, en insinuant des choses douteuses, quitte à les retirer ensuite face à la menace de poursuites judiciaires. Aujourd'hui, nous te demandons de t'expliquer très officiellement devant ce conseil pour dénoncer les attributions que vous auriez perdues depuis le dernier mandat ».

En réponse, Mme Catherine Guyader reconnaît parfaitement le droit à la réponse, et ajoute que la critique est totalement autorisée. Elle n'autorise cependant pas un appel à 21 heures le soir pour menacer d'un procès en diffamation. Elle précise que cet appel l'a beaucoup perturbé et qu'il n'était selon elle, pas la peine d'en arriver jusque-là.

Au sujet de l'article paru dans le Guipavas magazine, Mme Guyader explique qu'il ne s'agit que d'une constatation. Elle siège au sein de commissions ainsi qu'au jumelage, mais n'est plus au CCAS, contrairement au mandat précédent.

M. le Maire explique que c'est un droit d'exprimer son mécontentement lorsqu'il y a diffamation. Cet appel téléphonique a été donné, plutôt que d'envoyer un courrier recommandé pour une action judiciaire.

Au sujet des différentes représentations, M. le Maire ne comprend pas la réponse de Mme Catherine Guyader. Premièrement, il s'agit d'un calcul proportionnel par rapport à la représentation en Conseil Municipal, celui-ci ne dépendant pas de la municipalité. Deuxièmement, Mme Guyader ayant refusé le poste de Vice-présidente de l'assemblée de quartier du centre-ville, cela laisse penser que le nombre de représentations lui est suffisant.

M. le Maire souhaiterait un respect mutuel des conseillers municipaux. La critique est autorisée et souhaitée car elle enrichit le débat mais certainement pas sur des contre-vérités.

Mme Guyader ajoute que l'appel reçu était menaçant.

Etant l'auteur de cet appel, M. Bernard Kerleguer souhaite s'expliquer : « Je n'utilise pas les réseaux sociaux pour critiquer et dire des mensonges ; ce que tu as fait en indiquant que j'avais précisé que l'assainissement serait gratuit au Douvez. Si tu étais venue à la dernière assemblée générale liée à l'assainissement collectif au Douvez, tu aurais certainement compris autre chose. N'étant sur aucun réseau social, des personnes m'ont prévenu des faits. C'est pour cela que je me suis permis de t'appeler. Si tu continuais à donner de la désinformation et des mensonges, je porterais plainte pour diffamation ».

Mme Catherine Guyader précise qu'avant de porter de plainte, il faudrait viser la bonne personne, car on n'attaque pas une personne pour un texte qu'elle n'a pas écrit.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Vu la délibération n° 26 du 05 avril 2014 portant création de 9 postes d'adjoints au Maire,

Vu la démission de Mme Marie Héron de ses fonctions d'adjointe déléguée aux solidarités, affaires sociales et handicap,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire,

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui occupera le dernier rang, les autres adjoints passant du rang inférieur au rang supérieur.

Le Maire fait appel à candidature pour l'élection d'un adjoint par le Conseil Municipal :

-Le groupe Guipavas Solidaire propose la candidature de Mme Adeline Lespagnol.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection de l'adjoint à bulletins secrets. La secrétaire, Mme Aurélie Lannuzel, aidée des assesseurs, Mmes Aurélie Le Moal et Ingrid Morvan recueillent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	32
- Bulletins blancs :	2
- Suffrages exprimés :	30
- Majorité absolue :	16

A obtenu :

Liste Guipavas Solidaire : Mme Adeline LESPAGNOL, 30 voix.

Mme Adeline LESPAGNOL ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 9^{ème} adjointe et est immédiatement installée.

Monsieur le Maire informe le Conseil sur les modifications des délégations attribuées aux adjoints et conseillers municipaux délégués :

1 ^{ère} A	Nadine GRIMAL	Administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté
2 ^{ème} A	Jacques MOAL	Sport et vie associative
3 ^{ème} A	Sylvie NEDELEC	Culture, animation, patrimoine, relations internationales, anciens combattants, numérique
4 ^{ème} A	Bernard KERLEGUER	Urbanisme, vie économique, agriculture
5 ^{ème} A	Christian GUYONVARCH	Finances

6 ^{ème} A	Irène TREGUER	Affaires scolaires, petite enfance
7 ^{ème} A	Daniel LEAL	Travaux, environnement, déplacements
8 ^{ème} A	Aurélie LE MOAL	Jeunesse
9 ^{ème} A	Adeline LESPAGNOL	Solidarités, affaires sociales, handicap
	Agnès ROUDAUT	Conseillère municipale déléguée à l'administration générale
	Jean-Paul MESSAGER	Conseiller municipal délégué à la culture, animation, patrimoine, relations internationales, anciens combattants, numérique
	Marie HERON	Conseillère municipale déléguée à l'évaluation des politiques publiques et aux valeurs républicaines
	Paul LUCAS	Conseiller municipal délégué au sport et à la vie associative
	Dominique KERDRAON	Conseillère municipale déléguée à la communication

M. le Maire donne ensuite la parole à Mme Marie Heron qui déclare : « Le 11 janvier dernier, nous étions 2000 réunis devant la mairie de Guipavas, pour défendre les valeurs de la République, de la liberté et de la tolérance, si lâchement bafouées par les attentats contre Charlie Hebdo et l'épicerie kascher. L'émotion, depuis, c'était prévisible, est retombée. Mais ce qui ne doit pas retomber, c'est notre vigilance démocratique. Il doit y avoir un « avant Charlie » et un « après Charlie », pour que ces morts scandaleuses et injustes ne soient pas inutiles et ne se répètent pas.

C'est précisément dans ce but que j'ai proposé cette nouvelle mission. Il n'aura échappé à personne que, ce faisant, je change à la fois de statut et de délégation. Après une année d'investissement personnel à découvrir l'ampleur de la tâche et l'urgence de l'action sociale, je ne le fais pas sans regret, car œuvrer pour les plus démunis au quotidien, en collaboration avec des services efficaces et toujours réactifs, est une expérience très enrichissante et très motivante. Mais je transmets le chantier à une personne jeune et dynamique qui me remplacera pour prendre en charge une tâche pour laquelle l'enseignante que je suis, et plus particulièrement l'enseignante de philosophie, se sentait personnellement appelée. Le projet de notre groupe, Guipavas Solidaire, était, depuis le début, de faire de la politique autrement. Nous en donnons ici une preuve par ce remaniement, qui n'aurait pas été possible si certains d'entre nous n'avaient pas accepté de faire passer l'intérêt général devant leur intérêt particulier. Accepter de changer de mission ou de prendre plus de responsabilités que celles qu'on avait initialement prévues est en effet une preuve des valeurs de solidarité que nous portons.

Il sera donc question pour moi de travailler à renforcer l'identité politique de notre action, grâce à la méthode de concertation qui a toujours été la nôtre, afin de répondre aux attentes démocratiques qui se sont manifestées dans la société française depuis janvier dernier. Mais n'ayez pas d'inquiétudes : je ne vous rebattrai pas les oreilles par des discours abstraits, même si comme nous le savons bien, l'abstraction est souvent un détour nécessaire à la compréhension de la réalité. Le but de ma mission sera au contraire de mettre en œuvre des actions concrètes susceptibles de créer du lien social, de susciter le débat, de faire réfléchir sur les valeurs qui méritent d'être défendues au-delà de la division partisane et de la politique politicienne.

Il me semble en effet que le premier chantier, le plus urgent, consiste à lutter contre l'indifférence et l'individualisme de nos sociétés démocratiques. A cet égard, je voudrais vous faire entendre ce qu'un de nos philosophes disait déjà au XIX^{ème} siècle du risque qui menace toute démocratie si l'on n'y prend garde. Ainsi, Alexis de Tocqueville écrit dans De la démocratie en Amérique : Dans les démocraties, « non seulement (les hommes) n'ont pas naturellement le goût de s'occuper du public, mais souvent le temps leur manque pour le faire. La vie privée est si active dans les temps démocratiques, si agités, si remplie de désirs, de travaux, qu'il ne reste plus d'énergie ni de loisirs à chaque homme pour la vie politique. » Contre ces effets délétères de l'atomisation de la vie démocratique, il ne faut évidemment pas moins de démocratie, ou plus de sécurité, comme le proclament certains à l'échelle nationale, mais plus de démocratie, une démocratie plus inventive, plus proche, plus transversale et vraiment pensée pour et par le peuple. C'est pourquoi il nous a semblé que la municipalité avait le devoir de s'emparer de cette tâche à accomplir.

Aucune décision étatique, aucun décret de loi ne peut changer à eux seuls la réalité politique dans laquelle nous vivons. C'est à chacun de nous, citoyens, parents, éducateurs, élus, de nous en saisir, ici et maintenant, ensemble ».

M. le Maire donne ensuite la parole à Mme Nadine Grimal, qui déclare : « Comme l'a dit Marie, au début de l'année 2015, notre pays a été blessé. La France a été la cible d'attentat meurtrier. La liberté d'expression, la fraternité, la laïcité ont été atteintes. Le 11 janvier, nous étions tous Charlie en France et environ 2000 personnes étaient réunies devant le parvis de la mairie de Guipavas pour manifester notre attachement aux valeurs de la République Laïque.

L'actualité du monde d'aujourd'hui est ainsi venue s'inscrire violemment dans notre quotidien. Le refus des différences, le détournement des dogmes religieux, le déni de démocratie nous ont rappelé que la paix et l'unité d'un pays reposent sur des équilibres très fragiles.

Le gouvernement a présenté 11 mesures pour une grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République. Mais l'Ecole ne pourra pas tout à elle seule. En tant qu'élus locaux, il nous appartient de faire vivre à l'échelle de notre commune les principes de la démocratie, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, de la laïcité, de la solidarité, de la dignité, de l'humanité etc.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons annoncé qu'à l'appui des évènements qui ont marqué notre pays, nous allions réfléchir à des orientations et des actions qui feraient écho à ce mouvement national et complèteraient les mesures gouvernementales.

En effet, en tant qu'élus responsables portant une dynamique municipale, nous voulons faire vivre une véritable démocratie locale et organiser un dialogue riche et permanent avec les habitants, être attentif au bien-être de tous et de chacun dans le respect de la laïcité. D'ailleurs, chacun des élus de Guipavas Solidaire s'est engagé, au travers d'une charte, à porter et défendre ces valeurs tout au long du mandat.

Nous souhaitons aujourd'hui aller plus loin. Nous avons donc réorganisé certaines de nos délégations pour créer un dispositif qui va nous permettre de soutenir et d'accompagner les initiatives associatives locales afin de contribuer à l'émergence de politiques publiques transversales et participatives en créant des espaces d'intervention communs dans le sens de l'intérêt général.

C'est localement, dans notre ville, par l'éducation mais aussi par la culture, le sport, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits de l'homme, du cadre de vie, de l'environnement, mais également l'insertion, le logement, les échanges internationaux... que nous construirons petit à petit une mixité sociale et culturelle, à travers des dynamiques intergénérationnelles.

Marie Héron, adjointe au social jusqu'ici a été en grande partie, avec Pierre Cariou, à l'initiative de la réflexion qui nous a amenés à reconsidérer nos priorités du mandat. En s'appuyant sur sa formation professionnelle qui apporte à la fois la méthode et les idées, elle conduira les débats et orientera les actions transversales à toutes les délégations. C'est un engagement personnel que nous tenons tous ici à saluer. Nous saluons également l'engagement d'Adeline Lespagnol dans sa nouvelle fonction.

Il ne suffira pas de nous réunir chaque 9 décembre autour de la nouvelle journée de la laïcité mais il nous appartient plutôt d'essayer d'imaginer et de conduire, dès à présent au plus près de nos concitoyens, des politiques publiques capables de contribuer à une société respectueuse et tolérante, plus juste, plus libre, plus solidaire. C'est l'affaire de tous ».

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS : MODIFICATIF

Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au Maire, Adjoints et Conseillers titulaires d'une délégation et aux autres Conseillers Municipaux.

Conformément aux dispositions des articles L 2123-23-1 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal :

- De fixer, à compter du 9 avril 2015, le montant des indemnités de fonction des élus comme suit :

Maire :	53 % de l'indice brut 1015
1^{er} au 9^{ème} adjoint :	20 % de l'indice brut 1015
1^{er} au 5^{ème} Conseiller Municipal délégué :	13 % de l'indice brut 1015
Conseillers municipaux :	1,35 % de l'indice brut 1015

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante sera joint à la délibération.

De majorer de 15 % les indemnités réellement perçues par le Maire et les adjoints, en application des articles L2123-22 et R2123-23 du C.G.C.T, au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton. Les indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants

Mme Nadine Grimal précise que les élus n'augmentent pas d'un centime leurs indemnités. Cette délibération est simplement réglementaire suite à la nomination d'un conseiller délégué supplémentaire.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS - MODIFICATIF

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal, administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire, qui comprend, en nombre égal, des membres élus et des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration a été fixé par délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014 à 8 membres nommés par le Maire et à 8 pour les membres élus.

Considérant la démission de Madame Marie Héron, déléguée du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS, il y a lieu de la remplacer.

La candidature de Madame Irène Tréguer est proposée au vote du conseil municipal.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

REPRESENTATION DE LA COMMUNE DANS DIVERS ORGANISMES : MODIFICATIF

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les représentants du Conseil Municipal dans les organismes suivants :

COMITE DE JUMELAGE

En plus du Maire, Président d'honneur, le nombre de délégués du Conseil Municipal siégeant au comité est fixé à six. Il y a lieu de modifier la désignation d'un titulaire.

En remplacement de Mme Sylvie Nedelec, la candidature suivante est proposée : Mme Agnès Roudaut

COMITE LOCAL DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS (CLLE)

Le nombre de délégués du Conseil Municipal siégeant au sein de comité est fixé à un titulaire et un suppléant. Il y a lieu de modifier la désignation du suppléant.

En remplacement de Mme Marie Heron, la candidature suivante est proposée : Mme Aurélie Lannuzel

CONSEIL DE VIE SOCIALE IME DE KERLAOUENA

Le nombre de délégués du Conseil Municipal siégeant au sein de ce conseil est fixé à un. Il y a lieu de modifier sa désignation.

En remplacement de Mme Marie Heron, la candidature suivante est proposée : Mme Adeline Lespagnol

SIVU – GESTION DES EHPAD DES RIVES DE L’ELORN

Le nombre de délégués du Conseil Municipal siégeant au sein du SIVU est fixé à deux titulaires et deux suppléants. Il y a lieu de modifier la désignation d’un titulaire et d’un suppléant.

En remplacement de Mme Marie Heron (titulaire) et de Mme Adeline Lespagnol (suppléante), les candidatures suivantes sont proposées :

Mme Adeline Lespagnol (Titulaire)

Mme Odile Martin (suppléante)

COMMISSION COMMUNAUTAIRE D’ACCESSIBILITE DE BREST METROPOLE

Le nombre de délégués du Conseil Municipal siégeant au sein de ce conseil est fixé à un titulaire et un suppléant. Il a lieu de modifier le suppléant.

En remplacement de Mme Marie Heron, la candidature suivante est proposée : Mme Adeline Lespagnol

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l’unanimité.

VŒU POUR LA REUNIFICATION ADMINISTRATIVE DE LA BRETAGNE

Exposé des motifs :

Lors du redécoupage territorial adopté par le Parlement en décembre 2014, l'occasion a été manquée de réunifier la Bretagne pour répondre à l'ambition d'une région forte à l'échelle européenne, alors même que des objectifs de réduction du nombre de régions et d'évolution vers une taille plus conséquente avaient été exprimés.

L'organisation actuelle des cinq départements (Finistère, Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique), bénéficiant d'un aménagement structuré sur le plan des transports et dynamisés par de nombreux échanges, traduit non seulement la légitimité historique d'un tel rassemblement, mais aussi sa pertinence économique et territoriale. Une association comme Produit en Bretagne, qui est organisée depuis sa création en 1993 à l'échelle des cinq départements et réunit aujourd'hui plus de 300 entreprises dont 33 en Loire-Atlantique, témoigne de la pertinence économique de la demande de réunification en 2015.

Avec 4,6 millions d'habitants, la Bretagne à cinq départements se hisserait parmi les plus grandes régions européennes, tout en conservant une taille raisonnable, une taille humaine. Elle permettrait des synergies et donnerait lieu à la constitution d'une puissante région maritime avec de nombreux ports, notamment ceux de Brest et de Nantes-Saint-Nazaire, une région qui contribuerait à la relance d'une grande politique maritime au niveau national.

Les vingt dernières années ont vu se développer un axe de coopération Rennes-Nantes. Les milieux économiques en ont pris l'initiative à la faveur d'une amélioration des liaisons routières. Depuis 2009 les élus et les administrations de Nantes Métropole et de Rennes Métropole ont noué un partenariat bilatéral dans de nombreux domaines : la mobilité, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, le tourisme, la culture, la promotion. Avec la création du statut des métropoles, cette coopération bilatérale est appelée à se renforcer.

Dans ce nouveau contexte institutionnel, il est important pour la cohésion globale de la Bretagne et il est de l'intérêt de la pointe finistérienne que les métropoles de Nantes et de Rennes inscrivent leur coopération et leurs échanges bilatéraux dans un cadre régional commun, la Bretagne réunifiée. C'est une condition préalable à un développement territorial, économique et démographique plus équilibré à l'ouest de Paris.

En décembre 2014 l'Etat a fait de Lyon Métropole une collectivité territoriale à statut particulier. Et, à l'occasion du débat parlementaire sur le projet de loi portant une nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe), le gouvernement vient d'accepter le principe d'une fusion de la Collectivité territoriale de Corse et des deux départements de la Haute-Corse et de la Corse du sud pour former une collectivité unique. La preuve est donc faite qu'une approche différenciée dans l'organisation des territoires en France métropolitaine existe déjà.

La dernière enquête d'opinion en date sur la question de la réunification administrative de la Bretagne (institut LH2 pour la presse régionale en juillet 2014) a montré 70 % d'opinions favorables en Loire-Atlantique et 77 % dans les quatre départements de la Bretagne administrative. Une démocratie vivante doit permettre à ses citoyens de s'exprimer directement sur l'organisation de leur cadre de vie et respecter leur volonté.

Délibération :

Le Conseil Municipal de Guipavas appelle le Président de la République, le Gouvernement et les parlementaires de toutes les sensibilités démocratiques, ainsi que les élus des départements et les conseillers régionaux à mettre en œuvre tous les mécanismes législatifs et réglementaires disponibles pour aboutir à une Bretagne à cinq départements, plus cohérente, plus forte et plus solidaire.

M. Christian Guyonvarc'h explique que le vœu présenté par le groupe Guipavas Solidaire reprend l'essentiel d'une proposition de vœu que Michel Canevet, sénateur-maire de Ploneour-Lanvern, a adressée aux maires du Finistère. Le groupe Guipavas Solidaire a complété ce texte sur plusieurs points:

- la légitimité économique de la réunification de la Bretagne est démontrée par des initiatives privées comme l'association d'entreprises Produit en Bretagne qui, depuis sa création en 1993, agit sur les 5 départements de la Bretagne historique et qui compte 33 entreprises de Loire-Atlantique parmi ses adhérents,
- depuis une vingtaine d'années que Nantes et Rennes sont reliées par une voie express les deux agglomérations, qui autrefois se concurrençaient et se tournaient le dos, développent désormais beaucoup de coopérations bilatérales, au plan économique comme au plan institutionnel. La pointe finistérienne à tout intérêt à ce que cette coopération bilatérale s'inscrive dans un cadre régional commun, la Bretagne réunifiée, afin d'assurer une solidarité territoriale entre l'est et l'ouest de la Bretagne,
- de nombreuses enquêtes d'opinion ont montré que la population souhaitait cette réunification, la dernière datant de juillet 2014,
- enfin il est proposé que le vœu du conseil municipal de Guipavas soit envoyé non seulement aux élus départementaux et régionaux et aux parlementaires mais aussi au Président de la République et au Gouvernement.

Mme Catherine Guyader approuve ce vœu ainsi que les rajouts présentés, étant elle-même pour une Europe fédéraliste.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à la majorité.

Vote contre : M. Jacques Gosselin

Abstention : M. Albert Kermarec

SERVITUDE D'AQUEDUC ET DE PASSAGE POUR LA MISE EN PLACE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU DOUVEZ

Dans le cadre des travaux de mise en place de l'assainissement collectif au Douvez, Brest Métropole a demandé la constitution de servitudes sur des parcelles communales afin d'y faire passer le réseau d'eaux usées.

Il s'agit des parcelles cadastrées BN 43, 56, 60, 135 et 96, telles qu'indiquées sur les plans ci-dessous.



La servitude d'aqueduc, d'une longueur de 289,35 m environ sera également d'une largeur de 1.50 m de part et d'autre de la canalisation interdisant toute construction. Ceci comprendra également une servitude de passage afin d'accéder aux parcelles dans lesquelles la canalisation sera enfouie pour effectuer tous travaux d'entretien et de réparation.

La Commune de Guipavas s'engage à s'abstenir de tout acte ou construction de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage. Brest Métropole s'engage à remettre ou faire remettre les lieux en état après chaque intervention : réfection de voirie ou réensemencement en herbe.

La servitude sera accordée à titre gratuit compte-tenu de l'intérêt public de l'opération. Brest Métropole prendra à sa charge l'ensemble des frais inhérents (acte notarié, frais divers, etc.).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la servitude d'aqueduc et de passage, à titre gratuit, sur les parcelles précitées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Avis de la commission :

- *Urbanisme, Logements, Travaux, Environnement, Agriculture, Vie économique, Déplacement* : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

**CONVENTION AVEC BREST METROPOLE POUR LA MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL
« RELATIONS ADMINISTRES »**

Brest métropole a mis en œuvre l'application informatique « Relations aux Administrés » depuis plusieurs années. Ce système, utilisé par les services techniques des communes membres, permet d'identifier et de signaler les problèmes et dégradations simples sur l'ensemble du territoire intercommunal.

La Communauté urbaine souhaite désormais permettre aux habitants de son territoire de relever tout problème ou dysfonctionnement rencontré sur le domaine public, pour résolution, via le site internet de Brest Métropole ou via un smartphone. Ces demandes seront transmises automatiquement au Pôle Technique de la commune de Guipavas.

Pour mettre en œuvre le dispositif sur la commune de Guipavas, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention entre Brest Métropole et la commune à titre gratuit, afin de poser le fonctionnement et l'organisation du dispositif entre les deux partenaires.

Avis de la Commission :

- *Urbanisme, Logements, Travaux, Environnement, Agriculture, Vie économique, Déplacement* : **Favorable**

M. Patrick Frin rappelle les nombreuses demandes des habitants du Rody sur l'amélioration de la sécurité du quartier, restées sans réponses depuis une quinzaine d'années.

M. le Maire souligne la modernisation de la relation entre les administrés et les collectivités. En réponse à l'intervention de M. Frin, il ajoute que ce n'est pas le logiciel qui résoudra ce problème. Il s'agit plutôt d'une volonté politique, de la capacité budgétaire des collectivités territoriales mais aussi du choix de gestion des priorités.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2015 DE PROXIMITE VOIRIE ET ESPACES VERTS SUR LA COMMUNE AINSI QUE DU CONTRAT DE PROXIMITE TERRITORIALE

Brest Métropole a mis en place un nouveau système de gouvernance innovant autour de la programmation des travaux sur l'espace public avec une organisation sur trois niveaux complémentaires :

- Territoire légitime des politiques structurantes de l'espace public, la métropole est du point de vue de la proximité celui de l'affirmation d'une triple dimension : celle de la transparence de la décision, celle de la solidarité des moyens et celle du professionnalisme d'intervention.
- Trois territoires intermédiaires dits territoires de proximité qui regroupent chacun plusieurs communes et quartiers de la ville-centre sont des territoires d'expression de la solidarité intra-métropolitaine, de mise en cohérence et de déploiement transversal des politiques de proximité. C'est l'espace du penser collectif, celui de la co-construction, de la quotidienneté dans la métropole.
- Enfin la commune est le territoire légitime pour approuver la programmation des interventions sur les espaces verts et la voirie de proximité.

Ainsi, Brest Métropole a acté le principe d'une approbation de la programmation de travaux par les maires des communes sur la dimension proximité des politiques de l'espace public. Des enveloppes budgétaires ont été définies sur la base des moyens globaux alloués à la réalisation de ces travaux, crédits en investissement, fournitures et moyens en personnel, et de critères de répartition prenant en compte la population, le linéaire de voirie et la surface des espaces verts sur chacun des territoires.

Cette priorisation des interventions par les communes fait par ailleurs l'objet d'un "contrat de proximité territoriale" annexé à la présente délibération, qui précise le périmètre des politiques de proximité, décrit les principes de cette nouvelle gouvernance, formalise les relations entre les communes et Brest Métropole, définit le mode d'affectation des enveloppes et encadre l'utilisation de ces crédits.

La programmation de travaux est ainsi déléguée aux communes en fonction des priorités définies en commun avec Brest Métropole.

Entre novembre et décembre 2014, les Vice-Présidents de territoires de Brest Métropole ont mené en lien avec les communes le processus de concertation autour de l'élaboration du programme de travaux 2015.

A l'issue de cette concertation, la commission de travaux du 12 février 2015, mise en place par Brest Métropole, a validé les programmes prévisionnels de travaux par commune que l'on retrouve en annexe de la présente délibération.

Les programmes de travaux, annuels et pluriannuels, seront mis en œuvre par les services de Brest Métropole sous l'autorité des Vice-Présidents de territoire, dans la limite des enveloppes financières définies. Ils pourront le cas échéant être adaptés en fonction :

- des nécessités et opportunités de coordination avec les concessionnaires et autres intervenants du domaine public,
- des urgences (événements climatiques exceptionnels, ruines de chaussée et désordres sur ouvrages, ...) justifiant la mobilisation des moyens de Brest métropole,
- des aléas techniques et administratifs.

Les adaptations des programmes prévisionnels par commune seront explicitées lors des comités de dialogue territorial mis en œuvre par Brest métropole.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Brest Métropole le contrat de proximité territorial
- D'approuver ensuite le programme prévisionnel de travaux de proximité par l'année 2015 comme suit :

PROGRAMME 382 Voirie à l'entreprise			PROGRAMME 179 Voirie - Régie			PROGRAMME 817 Espaces Verts		
Opérations Programmées	Nature des Travaux	Montant	Opérations Programmées	Nature des Travaux	Montant	Opérations Programmées	Nature des Travaux	Montant
Giratoire St Eloi	Aménagement	10 000 €	Bd Corneille	Aménagement	12 000 €	Rue Charcot / abords du lavoir	Jardin du Conte (Tranche 2)	25 000 €
VC2 Commandant Challe	Aménagement / Enrobés	100 000 €	Rue de l'Elorn	Réfection du trottoir	18 000 €	Bd La Fontaine / Bd de l'Europe	Création d'un escalier	3 000 €
			Kerlaurent	Construction de trottoirs	33 000 €			
			Carrefour Le Guen / De Gaulle	Aménagement	50 000 €			
			Rue Charcot	Aménagement	0			
			Avenue Pompidou	Réfection de trottoirs	36 000 €			
			Rue du Douvez	Construction de trottoirs	43 500 €			
			Carrefour 3 Frères Cozian / De Gaulle	Aménagement	70 000 €			

Avis des Commissions :

- Urbanisme, Logements, Travaux, Environnement, Agriculture, Vie économique, Déplacement : **Favorable**
- Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté: **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

REFECTION DE L'ETANCHEITE DES TOITURES TERRASSES SUR DEUX BATIMENTS COMMUNAUX : ATTRIBUTION DES MARCHES

Conformément au Code des Marchés Publics, un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 5 février 2015, sous forme de procédure adaptée.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 16 mars 2015, a proposé de retenir les entreprises suivantes sur la base de la variante correspondant à l'isolation thermique en mousse de polyuréthane de 80 mm et de valider l'option (gravillon roulé blanc 8/14) :

ENTREPRISES RETENUES	Adresse	N° du lot	Désignation	Montant HT (Variante) **	Option *	Total HT	TOTAL TTC
ABERS ETANCHEITE	Route de la Tour 29820 GUILERS	1	Ecole primaire Jacques Prévert	47 812,02	6 883,24	54 695,26	65 634,31
SA BIHANNIC	5 route de Kervallan 29200 BREST	2	Logement Hénensal	11 143,09	1 068,00	12 211,09	14 653,31
TOTAUX avec Variante et Option				58 955,11	7 951,24	66 906,35	80 287,62

Au vu de cette décision, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les différentes pièces du marché à intervenir, de retenir les entreprises mentionnées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement sur la base des montants indiqués, ainsi que toutes les pièces à intervenir et de procéder aux demandes de subventions.

Avis des Commissions :

- *Urbanisme, Logements, Travaux, Environnement, Agriculture, Vie économique, Déplacement : Favorable*
- *Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté: Favorable*

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DU TERRITOIRE DE BREST METROPOLE 2015-2020

Le contrat de ville 2015-2020 du territoire de Brest métropole, s'inscrivant pleinement dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014, doit permettre d'agir ensemble pour plus d'égalité sociale et territoriale. Ses signataires cherchent :

- à renforcer la mise en cohérence et l'intégration de leurs politiques, à optimiser et mutualiser leurs moyens sur des objectifs communs,
- à impulser et accompagner les innovations sociales, particulièrement dans le domaine du renouvellement de l'implication citoyenne et du pouvoir d'agir.

Le présent contrat, constitue un cadre de mise en œuvre des ambitions du projet « Brest 2025 ».

La période 2015 - 2020 doit marquer une nouvelle étape, en matière de politique de la ville, tant du fait de la situation socio-économique globale que de l'évolution des politiques et institutions publiques.

La cohésion et la solidarité constituent une force sur la métropole et le Pays de Brest, le chômage ainsi que la précarité touchent une part toujours plus importante de la population. La participation des habitants à la vie locale, le partage des valeurs de la République, la laïcité sont des défis qui concernent aussi la métropole brestoise, défis qui ne peuvent être déconnectés des enjeux de rayonnement et d'attractivité résidentielle et économique.

Ainsi, la stratégie qui irrigue le présent contrat vise à concilier métropolisation et développement humain durable contribuant à faire vivre la « Métropole au quotidien » : une métropole résolument humaine, ouverte, solidaire et attractive.

Les grandes orientations stratégiques structurant le contrat de ville sont :

- L'affirmation d'un projet et contrat métropolitain et intercommunal, articulé avec les autres contrats engageant la métropole et ses partenaires (CPER, contrat de territoire avec le Conseil général, contrat de partenariat avec le Pays de Brest entre autre),

- L'affirmation de 3 principes fondamentaux qui doivent se retrouver dans toutes les dimensions du projet : la participation des habitants et le pouvoir d'agir, la lutte contre toutes les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes, la ville numérique au service de tous,
- Une géographie des territoires de projets sur toute la métropole, différenciée dans une logique d'équité et d'efficacité ; cette géographie intègre les 7 nouveaux quartiers de la politique de la ville identifiés par l'Etat sur la métropole,
- 7 ambitions qui déclinent le projet de développement métropolitain et ont vocation à nourrir les démarches territoriales,
- Une attention particulière et approche plus détaillée des projets concernant les quartiers développement social urbain.

Le présent contrat est un contrat cadre qui reste ouvert à la concertation avec les habitants, tout au long du processus de la mise en œuvre. Ce contrat sera ensuite décliné par des avenants opérationnels.

Sa mise en œuvre repose sur la mobilisation encore plus importante que par le passé des politiques et moyens propres de chacun des signataires, dits moyens de droit commun. Le pilotage et le suivi du contrat impose une gouvernance politique et une ingénierie technique identifiée.

Les signataires de ce contrat le reconnaissent comme cadre de référence à leur action commune au service de la cohésion sociale et urbaine sur le territoire de Brest métropole. Ils affirment leur coresponsabilité dans sa mise en œuvre, dans le respect mais aussi la complémentarité des compétences de chacun.

Les signataires de ce contrat : l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, Brest Métropole, Brest Métropole Habitat, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocation Familiale, la Caisse des Dépôts et Consignations, la ville de Brest, la ville de Bohars, la ville de Guilers, la ville de Gouesnou, la ville de Guipavas, la ville de Plouzané, la ville de Plougastel-Daoulas et la ville du Relecq-Kerhuon, le reconnaissent comme cadre de référence à leur action commune au service de la cohésion sociale et urbaine sur le territoire de Brest métropole. Ils affirment leur co-responsabilité dans sa mise en œuvre, dans le respect mais aussi la complémentarité des compétences de chacun.

La ville de Brest avec les autres signataires s'engage à formaliser un avenant opérationnel d'ici juin 2015 qui identifiera :

- Le cadre de gouvernance technique et politique pour les années à venir, dont les modalités d'association des habitants,
- Les outils opérationnels propres au contrat et leur mobilisation au côté et en lien avec les moyens de droit commun des signataires,
- Une déclinaison plus opérationnelle des objectifs, des chantiers prioritaires et des moyens pour les mettre en œuvre,
- Ses engagements spécifiques au titre de ses propres compétences.

En conséquence :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de Contrat de ville de Brest métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de ville de Brest métropole à intervenir.

Avis de la Commission :

- Vie scolaire, Petite enfance, Jeunesse, Solidarités, Affaires sociales, Handicap : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE L'ENFANCE

A l'occasion de l'ouverture de la Maison de l'Enfance, un règlement de fonctionnement a été adopté par le Conseil Municipal le 28 avril 2010 et modifié le 12 juillet 2012.

Après quatre ans de fonctionnement, il est apparu nécessaire de modifier ce règlement et de le compléter sur les points suivants :

- La modification de l'organigramme,
- La modification de la liste des maladies évictives,
- La description des différents accueils en y incluant le Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P),
- La modification des modalités d'attribution des places d'urgence (durée),
- La description du rôle de la psychomotricienne qui intervient au sein de l'établissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement de fonctionnement modifié de la Maison de l'Enfance (joint en annexe) avec effet au 1^{er} septembre 2015.

Avis de la Commission :

- *Vie scolaire, Petite enfance, Jeunesse, Solidarités, Affaires sociales, Handicap* : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES : ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

La municipalité a élaboré le Projet Educatif de Territoire (PEDT) lié à la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014. L'objectif est de mobiliser toutes les ressources de son territoire afin de garantir la continuité éducative et d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Celui-ci favorise la création de synergies entre les acteurs du territoire tout en respectant le domaine de compétence de chacun d'entre eux. C'est dans ce contexte que la Ville de Guipavas souhaite enrichir l'offre éducative proposée aux enfants pendant le temps d'activités périscolaires en soutenant les initiatives des associations volontaires désireuses de participer à ce projet ambitieux.

Les associations désignées ci-après ont manifesté leur intention de participer à l'animation de ce temps d'activités périscolaires pour l'année scolaire 2014/2015. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de leur attribuer les subventions suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|-------|
| - L'association Les amis du musée | 560 € |
| - Lire et faire lire | 85 € |

Le montant de ces subventions est calculé sur la base d'un forfait de 40 € maximum par intervention incluant le temps de préparation, d'animation ainsi que la fourniture de matériel consommable, pour les associations dont les intervenants sont salariés, et un forfait de 5 € maximum par intervention incluant le temps de préparation, d'animation et la fourniture de matériel consommable pour les associations dont les intervenants sont bénévoles.

Ces subventions seront versées trimestriellement à terme échu en fonction des prestations réalisées.

- Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

Avis des Commissions :

- Vie scolaire, Petite enfance, Jeunesse, Solidarités, Affaires sociales, Handicap : **Favorable**
- Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté: **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

FIXATION DES TARIFS DU SEJOUR ETE 2015

Le Service Action Educative Jeunesse organisera pendant les vacances d'été 2015 un séjour, d'une durée de 5 jours du 23 au 27 août 2015, pour 14 jeunes de 13 à 17 ans.

Le séjour se déroulera à Plymouth en Grande-Bretagne dans un Bed and Breakfast Kynance House. Le séjour est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la tarification suivante par jour :

Quotient familial jusqu'à 500			Quotient familial supérieur à 500 et extérieurs		
Tarif minimum	Taux d'effort	Tarif maximum	Tarif minimum	Taux d'effort	Tarif maximum
2,52 €	2,52 %	12,60 €	18 €	3,59 %	39,51 €

Avis des Commissions :

- Vie scolaire, Petite enfance, Jeunesse, Solidarités, Affaires sociales, Handicap : **Favorable**
- Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté: **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

SIGNATURE DE CONVENTIONS CULTURELLES ANNUELLES ET PLURIANNUELLES

Dans le cadre de ses conventions culturelles annuelles et pluriannuelles, la Ville de Guipavas est un partenaire majeur des associations proposant des actions sur son territoire et souhaite s'y associer financièrement.

Pour l'année 2015, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions à intervenir :

NOM DE L'ASSOCIATION	TYPE DE CONVENTION	Montants 2015
ADAO	Annuelle	1 000 €
AGIP	Pluriannuelle 2015/2016	3 500 €
AMICALE LAIQUE DE COATAUDON	Annuelle	1 000 €
AMICALE LAIQUE DE GUIPAVAS	Annuelle	2 000 €

ARTSCENE	Pluriannuelle 2015/2016	4 000 €
CHORALE CHANTERELLE	Annuelle	1 000 €
DIV YEZH	Pluriannuelle 2014/2016	1 000 €
GUITARE ET CHANSON	Annuelle	1 200 €
WAR ROUDOU AR GELTED	Pluriannuelle 2015/2016	500 €
	TOTAL	15 200 €

Avis des Commissions :

- Vie Associative/Culturelle et Sportive, Loisirs, Quartiers, Relations internationales, Numériques, Anciens combattants : **Favorable**

- Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté: **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE LE FOURNEAU POUR L'ORGANISATION DU TEMPS BOURG 2015

Depuis 2009, la Ville de Guipavas développe une politique ambitieuse de développement culturel basée sur la rencontre entre artistes et habitants.

En 2015, elle souhaite poursuivre cette démarche en renouvelant sa collaboration avec l'association Le Fourneau qui proposera le spectacle «Les roues de couleurs» de la Compagnie OFF, le samedi 4 juillet 2015.

La vie associative sera associée à l'événement en prenant en charge l'organisation de la course de Karrigels et l'espace restauration.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Avis des Commissions :

- Vie Associative/Culturelle et Sportive, Loisirs, Quartiers, Relations internationales, Numériques, Anciens combattants : **Favorable**

- Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté: **Favorable**

M. le Maire donne la parole à M. Albert Kermarec qui déclare : « Le groupe Guipavas Avenir s'interroge sur la pertinence d'investir une année de plus une somme conséquente (44 000€, avec une baisse symbolique de 3 000€ pour 2015) pour la manifestation culturelle « Le Temps Bourg ». Vous nous parlez d'une année de transition. Cette année n'aurait-elle pas dû pas être une année de pause et de réflexion sur le devenir d'une manifestation somme toute très onéreuse. Bien évidemment le Temps Bourg draine beaucoup de monde...mais d'où vient ce public, de Guipavas ou des communes alentours ?

Les associations guipavasiennes, vous n'êtes pas sans l'ignorer, ont manifesté le désir de reprendre la main et de s'investir pour cette fête de l'été. Après des années de dépenses et pour marquer le retour aux maîtrises financières, cette année nous semblait la bonne pour tourner la page « Temps Bourg ». Au vu de cette année supplémentaire ave l'association « Le Fourneau » aux manettes, le groupe Guipavas Avenir, sans remettre en cause le principe d'une manifestation festive au début juillet, votera contre cette décision ou s'abstiendra ».

En réponse, Mme Sylvie Nedelec explique qu'un évènement de cette importance s'organise longtemps à l'avance, c'est pourquoi la municipalité n'a pu faire appel cette année aux associations désireuses de s'investir dans le projet. « Supprimer un évènement qui a fait ses preuves c'est très facile. En relancer un autre derrière, c'est beaucoup plus compliqué. Un effort sur le plan financier a été fait, même si celui-ci n'est pas à la hauteur de ce que vous auriez souhaité. Nous parlons bien d'un Temps Bourg de transition car le projet pour 2016 est de l'ouvrir aux associations de la commune qui souhaiteront y participer, de même qu'aux écoles et à la population.

Mme Nadine Grimal complète la réponse en ajoutant que la municipalité s'est engagée à consulter les assemblées de quartier avant de prendre une décision.

M. le Maire termine en précisant qu'un travail d'économie et de maîtrise des dépenses annexes sera également fait et qu'un bilan sera effectué sur la manifestation 2015.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à la majorité.

Votes contre : Mesdames et Messieurs Fabrice Jacob, Gildas Roué, Isabelle Guérin, Albert Kermarec, Joselyne Moalic, Ingrid Morvan.

Absentions : Monsieur Jacques Gosselin et Mme Catherine Guyader.

DESIGNATION DES PRESIDENTS ET CO-PRESIDENTS DES ASSEMBLEES DE QUARTIER

La mise en place des nouvelles assemblées de quartier, traduit la volonté de la municipalité d'intégrer les citoyens à la vie publique et aux décisions impactant la vie locale.

Pour rappel, les assemblées de quartier, au nombre de trois, sont constituées de :

- ✓ 6 élus (3 élus de la majorité et 1 élu de chaque groupe minoritaire)
- ✓ 6 habitants volontaires
- ✓ 6 personnalités nommées par le Maire, et représentant le monde associatif et économique
- ✓ 6 citoyens tirés au sort à partir des listes électorales
- ✓ 2 jeunes, entre 16 et 25 ans

Ces instances sont en cours de constitution, les membres volontaires ont été tirés au sort le 25 février dernier, les consultations se poursuivent pour finaliser l'ensemble.

Comme convenu dans la charte des assemblées de quartier, adoptée par délibération du 4 février 2015, les présidents et co-présidents représentant la municipalité sont nommés en conseil municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les propositions suivantes :

Assemblée de quartier du centre-ville

- Président : Daniel LEAL
- Co-Présidente : Aurélie LANNUZEL

Assemblée de quartier du Douvez

- Président : Bernard KERLEGUER
- Co-Président : Albert KERMAREC

Assemblée de quartier de Coataudon - Tourbian - Le Rody

- Président : Jean-Paul MESSAGER
- Co-président : Jacques GOSSELIN

Avis de la Commission :

- Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté: **Favorable**

M. le Maire donne la parole à Mme Isabelle Guérin qui déclare : « En commission, nous nous sommes étonnés, élus Guipavas Avenir, que la vice-présidence du comité de quartier du centre-bourg ne soit pas confiée à un élu d'opposition et nous le regrettons. Nous avons bien entendu votre explication et avons pris connaissance du refus de Mme Guyader.

Nous ne comprenons pas un tel refus, surtout après avoir lu le texte d'expression ouverte de l'élue « Pour Guipavas » dans le dernier Guipavas magazine. En effet, on y lit que l'élue concernée était prête à travailler dans l'intérêt de la commune et que l'actuelle majorité lui a attribué peu de fonctions. Elle ajoute qu'elle n'aura aucune responsabilité ni la moindre influence dans la gestion du mandat actuel. Or, vous nous expliquez que vous lui avez proposé une fonction qu'elle a refusée !

Alors de qui se moque-t-on ? Comment un élu ose-t-il mentir de la sorte ?

Les guipavasiens ont le droit de connaître la vérité, surtout ceux qui ont accordé leur confiance à pareille élue. De tels comportements au sein d'un Conseil Municipal, qu'ils soient le fait d'un élu d'une opposition ou de la majorité, sont indignes. M. le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, les conseillers délégués et conseillers, nous, élus d'opposition Guipavas Avenir, ne cautionnons pas de tels agissements et souhaitons vous en faire part. Nous aurions, si vous nous l'aviez demandé, accepté avec joie et dans un esprit constructif la vice-présidence de cette assemblée de quartier du centre-ville ».

M. Patrick Frin souhaiterait connaître les modalités de désignation du Président et Vice-président, ayant lui-même proposé sa candidature.

En réponse, Mme Nadine Grimal explique le souhait de la municipalité de partager la co-présidence avec les groupes minoritaires élus au scrutin, à savoir Mme Catherine Guyader, et le groupe de M. Fabrice Jacob.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

RENEGOCIATION D'UN EMPRUNT : MODALITES

Dans le cadre des actions de maîtrise des dépenses publiques et notamment de la dette, la commune a lancé une procédure de demande de renégociation des emprunts auprès des organismes bancaires.

Le Crédit Mutuel de Bretagne a répondu favorablement pour un emprunt d'un montant initial de 750 000 € contracté auprès de sa filiale Arkéa banque entreprises et institutionnels. Il s'agit du contrat n° 0421 0161 23602 ayant fait l'objet d'un arrêté n° 37-2012 du 10 janvier 2012 pris par délégation générale du Maire.

Un montant de 17 625 € sera à verser au titre de l'indemnité actuarielle de 3 % du capital restant dû pour remboursement anticipé de l'emprunt.

Les nouvelles conditions proposées sont les suivantes :

Montant : 587 500 € (solde du précédent emprunt au 30-03-2015)

Durée : 11 ans 9 mois

Taux fixe : 1,41 %

Amortissement constant

Echéances : trimestrielles (47)

Commission d'engagement : 700 €

Remboursement anticipé : possible moyennant une indemnité actuarielle de 3 % du CRD

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir ces éléments et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat.

Avis de la Commission :

- Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté: **Favorable**

M. Christian Guyonvarc'h explique que ces renégociations permettront d'économiser 34 197,56 €. Cette renégociation s'est faite sans contracter de nouveaux emprunts. 3 organismes sur 5 ont répondu négativement en argumentant sur le fait que les emprunts des collectivités, contrairement aux particuliers, sont contractés sur les marchés financiers, et qu'il fallait donc en assumer les conséquences.

Il restait donc 2 organismes avec des réponses positives. La première émanait de la caisse des dépôts. Cette proposition n'a pas été retenue car elle proposait de passer d'un taux fixe vers un taux variable, risque que la collectivité n'a pas souhaité prendre. Et la seconde, celle d'Arkéa, présentée aujourd'hui et valable jusqu'au 10 avril 2015.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES ET DE COOPERATIONS CONVENTIONNELLES (2015-2020) DE BREST METROPOLE

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a introduit à l'article L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales l'obligation d'établissement d'un rapport relatif aux mutualisations de services à l'initiative du Président de la métropole. Ce rapport doit comporter un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre sur la durée du mandat.

Dans le cadre de la méthode d'élaboration concertée du schéma avec les communes membres, Brest métropole a élargi le champ de ce schéma aux coopérations conventionnelles et retenu l'appellation de « schéma de mutualisation des services et de coopérations conventionnelles ». Le périmètre du schéma intègre ainsi :

- Les services communs fonctionnels et opérationnels
- Les services mis à disposition pour l'exercice des compétences municipales
- Les groupements de commande
- Les prestations de services
- Les mises en commun de moyens et d'équipements

Le projet de schéma de mutualisation des services et de coopérations conventionnelles fixe le cadre de référence de mobilisation de ces outils juridiques. Il articule ce cadre de référence, exprimé sous la forme d'orientations stratégiques, avec des axes de travail pour la période 2015-2020.

Le projet de schéma tient compte des mutualisations de services et coopérations conventionnelles déjà engagées entre Brest métropole et les communes membres, particulièrement avec la ville de Brest. Son élaboration consolide le modèle brestois de mutualisation des services dont la spécificité repose sur la mise en œuvre d'une gestion unifiée du personnel impliquant notamment :

- 10 services mis à disposition par Brest métropole à la ville de Brest pour l'exercice de ses compétences municipales,
- 16 services communs à Brest métropole et à la ville de Brest, assurant des missions fonctionnelles et opérationnelles.

L'avancement de la mise en œuvre du schéma de mutualisation des services et de coopérations conventionnelles fait l'objet d'une communication annuelle du Président de la métropole au moment du débat d'orientation budgétaire ou, au plus tard, lors du vote du budget. De manière complémentaire, une gouvernance spécifique entre la métropole et les communes membres est mise en place afin d'assurer la mise en œuvre du schéma.

Il est proposé au Conseil municipal, après avis des commissions compétentes, de donner un avis au projet de schéma de mutualisation des services et de coopérations conventionnelles de Brest métropole.

Avis de la Commission :

- Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté: **Favorable**

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

-M. le Maire donne la parole à M. Gildas Roué qui déclare : « Certains élus de l'opposition du groupe Guipavas Avenir, ont été visés ces dernières semaines, lors de la campagne pour les élections départementales, par des commentaires faits sur les réseaux sociaux par une élue municipale. De tels agissements sont inacceptables et indignes de la part d'élus quels qu'ils soient. Qu'il y ait des approches différentes sur des sujets politiques, des divergences d'idées entre élus et groupes d'élus, et que ceux-ci soient publiés, quoi de plus normal. C'est un débat démocratique ordinaire, et cela se fait tel que prévu dans le règlement intérieur du conseil municipal. Mais juger des élus en tant qu'individu et de manière nominative, et afficher des commentaires particulièrement désobligeants envers eux sur les réseaux sociaux n'est pas tolérable. Aussi, nous demandons au nom du groupe Guipavas Avenir que soit éventuellement prévu un point dans le règlement intérieur du Conseil Municipal à ce sujet, avec des sanctions prévues en cas de non-respect. Certain que vous verrez ainsi l'importance M. le Maire pour tous les élus d'être respectés, et afin que cesse de telles pratiques, je vous remercie de l'attention accordée à cette demande ».

-M. le Maire déclare : « Je rejoins complètement l'intervention de M. Gildas Roué. Je pense que jusqu'à présent autour de la table, nous nous étions tous mis d'accord sur un respect, une attitude et un comportement à tenir, qui apporte un bon fonctionnement du Conseil Municipal. Les attaques publiques diffamatoires ou les attaques privées sont inadmissibles. Nous en avons parlé à plusieurs reprises lors d'un accord moral passé avec les différents groupes. Je ne peux pas comprendre ce type d'agissement et ne peux l'admettre. Sachez qu'au sein de ce Conseil et des séances qui s'y déroulent, je stopperai toute intervention portant atteinte à un élu ou à une autre personne. Bien sûr nous réfléchirons ensemble sur d'éventuels dispositifs et ajustements nécessaires pour limiter au maximum de tels agissement.

J'ai été sollicité en tant que Maire par des personnes choquées de l'attitude verbalement violente d'un élu, qui a utilisé sa carte de conseiller municipal dans un cadre privé. Chaque élu se doit de tenir une attitude responsable. Nous devons être dignes du mandat que nous ont confié les électeurs. Cette carte d'élu n'est pas un passe-droit. C'est une reconnaissance délivrée par les électeurs de Guipavas lors des dernières élections municipales. Je vous invite tous à faire très attention à votre comportement à l'extérieur. Soyons dignes de cette mission, pour améliorer le quotidien des habitants de Guipavas.

D'une manière plus générale, nous sommes tous élus et citoyens de Guipavas avec notre propre vie privée. Je ne conçois pas plus que des rumeurs, attaques et mensonges soient délibérément diffusés de manière lâche à l'encontre de certains d'entre nous. Que ce soit par des élus ou des guipavasiens. Nous avons le droit à une protection de notre vie privée. Ce type de règlement de compte n'a vraiment pas sa place dans l'idée que l'on se fait de la vie démocratique. Je voulais faire ce rappel, c'est important. Sachez que je serai intraitable sur le sujet. Les élus du groupe Guipavas Solidaire ne laisseront plus les attaques personnelles continuer à leur rencontre, et si des procédures judiciaires doivent être engagées, elles le seront ».

-M. le Maire donne ensuite la parole à Mme Nadine Grimal qui déclare : « Pour compléter les propos du Maire, Guipavas Solidaire est un groupe qui porte des valeurs de gauche. Nous sommes maintenant élus depuis un an, nous sommes toujours l'objet de mauvaises intentions, qui de façon récurrente, mettent en lumière un manque de respect envers les élus que nous sommes mais également un manque de respect envers la légitimité d'un scrutin. Nous avons été élus par les Guipavasiens à l'appui d'un programme porté par toute une liste.

La dernière campagne des départementales pour laquelle nous sommes restés fidèles à notre charte, c'est à dire représentants de valeurs de gauche mais sans étiquette, ne nous a pas épargné pour autant. Bien que nous soyons restés neutres, les basses querelles politiciennes, les mensonges, les attaques personnelles et atteintes à la vie privée ont ressurgi. Une fois de plus nous dénonçons ces pratiques et nous n'y avons jamais eu recours depuis notre élection.

Les propos de Marc Coatanéa secrétaire départemental du parti socialiste, parus dans l'article du Ouest France du 2 avril : « Les socialistes pensent qu'ils sont seuls au monde... Il faut être respectueux des différentes tendances de gauche, sinon après, il ne faut pas venir se plaindre des mauvais reports de voix au second tour ».

Ces propos nous laissent espérer que les choses vont évoluer dans le bon sens. Et plus largement, le respect entre les différentes sensibilités politiques de notre commune doit être la base des échanges et des débats.

Maintenant, pour rebondir sur la proposition du Groupe Guipavas Avenir, à l'image de la charte de Guipavas Solidaire, nous proposons que des représentants des élus municipaux de chaque groupe du conseil travaillent sur la rédaction d'une charte de bonne conduite pour éviter les débordements constatés récemment qui ne font qu'éloigner davantage encore nos concitoyens des urnes et de la chose publique.

Oui aux débats dans le respect des idées et des personnes. Non aux mensonges et à l'injure. En tant qu'élus, nous nous devons de faire preuve d'exemplarité en la matière ».

M. Gildas Bescond informe le Conseil Municipal de sa démission au poste de Conseiller Municipal. En effet, ayant déménagé de la commune depuis octobre 2014, et ayant moins de disponibilité qu'au moment de l'élection, il ne se sent plus à même de jouer son rôle de conseiller. « Nombreux d'entre vous savent s'investir, donner de leur temps et de leur énergie, au service des citoyens de Guipavas. Aujourd'hui, ne pouvant plus le faire, je préfère céder ma place à quelqu'un qui saura accomplir cette tâche avec toute l'énergie et la disponibilité qu'elle requiert ».

M. le Maire comprend la décision de M. Bescond et informe l'assemblée qu'un nouveau conseiller sera installé lors de la prochaine séance du Conseil.



Fin de séance : 20 h 11

